



ORANGE, le 6 Mai 2020

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE ANCIEN COLLEGE -
PLACETTE DES ROMAINS -
PLACE DANIEL CAMU -
RUE PONTILLAC -**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des livraisons du chantier pour les travaux de reprise de parements de maçonnerie antique avec échafaudages « Mur Romain », Placette des Romains et Place Daniel CAMU, la circulation des véhicules de toutes sortes, sera momentanément perturbée, **Rue Ancien Collège**, lors des livraisons, dans le tronçon compris entre la Placette des Romains et la Rue de Tourre.

Le sens de circulation sera inversé – l'accès des camions de livraisons s'effectuera depuis la rue de Tourre vers la Placette des Romains – signalisation manuelle à la charge de l'entreprise.

Placette des Romains & Place Daniel CAMU : le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit sur deux cases de parking – ces emplacements seront réservés à l'entreprise (installation base de vie).

Rue Pontillac : La circulation des véhicules pourra être inversée, afin de permettre l'approvisionnement du chantier.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 11 Mai 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 6 mois, sous l'entière responsabilité de l'Entreprise GIRARD d'AVIGNON.

